

### 3 – L’Histoire des sens et les prisonniers : la science pénitentiaire et la littérature des prisonniers

écrit par Aya Umezawa

Aya Umezawa

#### **I. Histoire des sens et les prisonniers**

La prison est un terme générique désignant des établissements pénitentiaires de toutes sortes dans lesquels on enferme ceux qui ont commis (ou sont censés avoir commis) des actes illégaux. Son étymologie remonte au mot latin *prehensio*, qui dénote simplement la prise du corps, mais depuis l’époque contemporaine, elle est devenue une peine prescrite par la loi en même temps qu’une source de débats portant notamment sur la compatibilité entre la défense sociale et la correction de ses membres.

C’est cette discussion, et plus radicalement l’existence de la prison qu’a problématisée Michel Foucault dans son travail paru en 1975. Selon lui, elle a eu pour effet d’enraciner profondément dans l’usage la surveillance et la correction des individus par le pouvoir<sup>1</sup>. Cette année 1975 a également été marquée par l’article de Michelle Perrot sur le système pénitentiaire au XIXe siècle<sup>2</sup> et par le livre de Pierre Deyon sur l’état de justice au XVIIIe siècle<sup>3</sup>. De nombreuses recherches historiques sur les prisons ont été publiées depuis : Perrot et son groupe ont fait paraître le résultat de leurs enquêtes en 1980<sup>4</sup>, Jaques-Guy Petit a dirigé un travail collectif en 1984<sup>5</sup> avant de publier sa thèse en 1990<sup>6</sup>, et Robert Badinter a présenté son travail sur les prisons deux ans plus tard<sup>7</sup>. C’est grâce à ces recherches historiques faites dans le dernier quart du XXe siècle que nous connaissons l’état des prisons et des prisonniers au XIXe siècle.

Les historiens n’ont cependant pas le monopole des recherches sur la prison. Étant donné que « les geôles » constituent depuis longtemps un *topos* littéraire, où les personnages épuisent ou reconstituent l’énergie

qu'ils consacrent à lutter contre la tyrannie, ce thème a été traité dans plusieurs monographies et, plus largement, à travers des recherches comparatives. Citons celles de Jaques Berchtold sur les mémoires des personnes enfermées aux XVIIe et XVIIIe siècle<sup>8</sup>, de Victor Brombert sur les prisons romantiques<sup>9</sup> et d'Andrew Sobanet sur la description des prisons au XXe siècle<sup>10</sup>, sans oublier la thèse de Maria Petrescu qui élargit la réflexion sur la littérature québécoise<sup>11</sup>. Nous observerons la plus grande prudence à l'égard des analyses littéraires qui concernent le XIXe siècle, car c'est à cette époque qu'apparaît pour la première fois la peinture des prisons contemporaines qui, même si elles ont désormais pour but d'isoler les criminels et de les corriger, sont fréquemment confondues dans l'imaginaire traditionnel de la geôle, dont l'objectif n'est que la prise du corps.

Or, bien que le seul sujet de la prison et des prisonniers du XIXe siècle ait été largement exploré, et ce, là encore, tant en histoire qu'en littérature, il faut admettre qu'il est encore loin d'être épuisé. Par exemple, nous ne savons toujours pas comment les gens du XIXe siècle percevaient les prisonniers contemporains, question à laquelle Alain Corbin a tenté de répondre en partie dans son histoire de l'odeur<sup>12</sup>. Les textes laissés par ceux qui ont visité la prison — les hygiénistes se vantant de guérir « la maladie sociale<sup>13</sup> », les journalistes, les publicistes... en un mot tous les spécialistes de la « science pénitentiaire<sup>14</sup> » — n'ont pas échappé à Corbin. Néanmoins, nous les analyserons pour notre part en prêtant attention non seulement à l'odeur, mais aussi aux autres sens tels que la vue, l'ouïe et le toucher, pour en faire nos premières sources. En effet, l'enquête sur les lieux qui était à l'origine de ces textes et dont les résultats allaient enrichir les savoirs de la science pénitentiaire et décider l'état de la prison postérieure, était pour leurs auteurs l'occasion d'obtenir des données concrètes et, de surcroît, de sentir les prisonniers réels tout proches. Nous avons donc tout lieu d'essayer d'analyser les textes de ces enquêteurs — qui servent de sources aux recherches historiques — comme si nous étions aux prises avec des œuvres littéraires pleines de métaphores, traces des sens traumatisés : une méthodologie à l'appui de laquelle nous convoquons Étienne Anheim et Antoine Lilti, qui déclarent que « deux pratiques essentielles des sciences sociales, la description et la narration, sont aussi des techniques littéraires<sup>15</sup> ». Cette analyse, qui

peut être qualifiée d'historico-littéraire, nous permettra de montrer comment ces enquêteurs ont perçu les détenus, à quel sens ils ont préféré recourir et par quelle logique ils ont construit leur savoir sur les prisonniers — ce savoir, à travers des échanges intertextuels entre les autres textes spécifiques et littéraires, finissant par s'imposer comme le centre d'une épistémè.

Ceci ne nous autorise cependant pas à ignorer les textes nés à l'intérieur des prisons : l'essor de l'édition et l'intérêt que les contemporains portaient à la part d'ombre de leur société ont favorisé, des années 1820 aux années 1840, la publication d'ouvrages signés par des prisonniers et des ex-prisonniers. Le détail de l'émergence de ces textes, dont quelques-uns font partie de la littérature panoramique, pourrait être le sujet d'une recherche historique sur l'usage des textes littéraires. Toutefois, nous souhaitons nous concentrer ici plutôt sur le contenu de ces textes, parmi lesquels nous comptons les mémoires et les romans. Ceux-ci sont, pour beaucoup, rédigés après l'incarcération de leur auteur, donc en dehors de la prison, avec force fanfaronnades ou larmoiements induits par l'intention romanesque. D'autres ont été écrits sous les verrous, et ont puisé leur matériau sur le vif ; ils sont par conséquent plus bruts, sans pour autant être nécessairement dénués d'exagération. Il ne s'agira pas ici d'en juger l'authenticité et la pertinence pour en tirer un corpus historique traditionnel. Nous nous attacherons plutôt à les aborder comme des œuvres littéraires en ce qu'elles « mobilisent des procédures textuelles qui correspondent à des opérations cognitives (typologie, description, généralisation, narration...) <sup>16</sup> ». Seul ce geste d'analyse littéraire peut en faire une source précieuse et irremplaçable pour l'histoire des sens. L'analyse de la rhétorique employée par ces écrivains « de l'intérieur » nous amènera à réfléchir à quels sens les détenus ont pu recourir pour saisir leurs camarades dans la situation extrême où ils se trouvent, où l'activité possible de leurs cinq sens était restreinte, mais aussi à nous demander comment et pourquoi ils sont parvenus, non matériellement mais psychologiquement, à coucher leurs expériences sensorielles sur le papier.

## **II. Les prisonniers sentis de l'extérieur — la science pénitentiaire —**

L'intérêt porté aux prisons en tant qu'« établissements pénitentiaires » grandit autour de 1820. Bien qu'elles aient été définies comme telles dans le Code pénal de 1791, à la fin du Premier Empire, elles étaient restées dans un état désastreux<sup>17</sup>. La Société royale des prisons, créée en 1819 sous Louis XVIII et composée d'hommes politiques et de philanthropes, a en conséquence dû rénover près de cent établissements pénitentiaires<sup>18</sup>, sans oublier pour autant d'apporter une aide individuelle à chaque prisonnier. Elle définit en effet sa mission de la façon suivante :

[...] aviser aux moyens d'adoucir le sort des détenus, rendre les prisons plus salubres, procurer aux malheureux qui y sont renfermés une nourriture plus abondante et plus substantielle, fournir des vêtements à ceux qui en seraient dépourvus, organiser partout des infirmeries où les malades seraient convenablement soignés, procurer du travail aux hommes valides afin de les détourner de l'oisiveté, et de leur préparer des ressources pour l'époque où ils rentreront dans la société, empêcher que leur caractère ne se dégrade et ne devienne plus vicieux pendant la durée de détention, et travailler à les ramener à la morale par les secours de la religion<sup>19</sup>.

L'adverbe « plus » et les verbes « procurer » et « fournir » témoignent du fait que la Société royale des prisons considérait les prisonniers comme dépourvus de tout. Pour elle, la racine du problème se situe dans le manque : manque de nourriture, de vêtement, de travail, de soutien religieux... De là naît aussi une perspective optimiste selon laquelle il serait possible de résoudre tous les problèmes des prisonniers en comblant ces manques<sup>20</sup>. La Société royale des prisons a donc lancé une réforme des prisons qui restera effective pendant une dizaine d'années, avant que la génération suivante n'en critique la perspective matérialiste. Alexis de Tocqueville est un des représentants de cette nouvelle génération : ayant visité la prison de Versailles en 1830, il affirme que la situation matérielle des prisonniers y est trop favorisée<sup>21</sup>. Son livre intitulé *Système pénitentiaire aux États-Unis et son application en France*<sup>22</sup> (1833), résultat d'une enquête menée avec son ami Gustave de Beaumont publié à leur retour d'Amérique, amène enfin le gouvernement à montrer un intérêt relatif à la question pénitentiaire. Ainsi, sous les cabinets de Camille de Montalivet, d'Adrien de Gasparin et de Tanneguy Duchâtel, les prisons françaises ont commencé à accueillir des enquêteurs professionnels et privés dont le but était de réfléchir à une réforme pénitentiaire dans une perspective non plus philanthropique, mais scientifique. Nous allons maintenant nous servir des rapports de ces enquêteurs afin d'y analyser les traces de leur

courte expérience personnelle et sensorielle des prisonniers.

À une époque où le fameux système anglais du silence n'était encore que partiellement connu<sup>23</sup>, le bavardage n'était pas interdit dans les prisons françaises. Les enquêteurs pouvaient ainsi récolter des informations sonores, parfois avant même de s'approcher de la source du bruit ; car c'était en effet du bruit, et non pas des conversations, dans la mesure où ils ne comprenaient pas la langue qui courait de tous côtés. Comment cette langue, l'argot qu'ils avaient pu lire dans les *Mémoires* d'Eugène-François Vidocq ou dans *Les Derniers jours d'un condamné* de Victor Hugo, sonnait-elle effectivement à leur oreille ? Contre toute attente, aucun des enquêteurs n'examine l'aspect phonologique de l'argot. Ils notent simplement que les prisonniers utilisent leur propre langue. Même Louis-Mathurin Moreau-Christophe, l'un des plus militants d'entre eux, qui persistera jusque dans les années 1860 à dénoncer les conditions carcérales de son époque qu'il juge trop favorables aux criminels de profession, se borne à une analyse sémantique<sup>24</sup>. Sur ce point, le livre 7 du tome 4 des *Misérables* se distingue par la synesthésie qui semble émerger au contact de l'argot : si la phrase « Vousiergue trouvaille bonorgue ce gigomouche<sup>25</sup>? », marquée par l'excessive longueur phonétique et graphique de chaque mot, évoque dans la prose d'Hugo de faux perclus traînant les pieds, c'est le résultat d'un mélange de son expérience personnelle sonore et le souvenir collectif et visuel de la Cour des miracles<sup>26</sup>.

Moins poètes, les autres enquêteurs ont plutôt signalé que la parole n'était pas l'unique moyen de communication des prisonniers. Michelle Perrot évoque ainsi la « hantise du regard<sup>27</sup> » à propos de ce que disent les prisonniers par les yeux. Il faut souligner ici que les enquêteurs s'en rendent compte par le même sens de la vision : « le gouvernement voit clairement, du point élevé d'où il *regarde*, que ce danger est moins dans la langue des détenus que dans les yeux<sup>28</sup> ». Pour la plupart des enquêteurs, dont l'organe de l'ouïe se retrouve pris en défaut par le bruit, ou encore n'est pas mis à contribution par simple manque d'intérêt, les informations visuelles étaient plus « bavardes ». Et de fait, la vision est la source de commentaires jusqu'ici absents des rapports de la Société royale des prisons, qualifiée d'« aveugle<sup>29</sup> » par ses adversaires. Bérenger de la Drôme se vante qu'« il est facile à un *œil* exercé de reconnaître, à un caractère particulier de pâleur et

d'abattement, la trace de ces honteux désordres<sup>30</sup> ». Charles Lucas, un réformateur modéré opposé à Tocqueville, note aussi qu'on reconnaît un « sodomiste<sup>31</sup> » « à son teint pâle et son œil », c'est-à-dire toujours par la vue. Toutes ces remarques reposent sur l'idée que le gaspillage de sperme serait nuisible à la circulation du sang<sup>32</sup>, alors même que la pâleur soulignée ici peut être due à la privation de lumière. Sans attendre la fin du siècle et l'importation de la criminologie italienne, ces prétendus scientifiques sont arrivés ainsi à trouver le signe visible et distinctif de « déviations » mentale (exprimée dans le crime), sexuelle (il s'agit pour l'époque de l'homosexualité) et physique (manifestation de la faiblesse du corps)<sup>33</sup>.

À la visibilité des corps s'ajoutent celle des chiffres : leur publication annuelle par le Compte général de l'administration de la justice criminelle ayant commencé en 1827, ils sont souvent cités par les enquêteurs se faisant fort d'être scientifiques. Nous reproduisons ci-dessous le nombre total par an des accusés et des prévenus des délits ordinaires sur une quinzaine d'années :

1827...	65 226
1828...	66 773
1829...	69 350
1830...	62 544
1831...	69 225
1832...	73 061
1833...	69 994
1834...	72 299
1835...	75 022
1836...	79 930
1837...	83 226
1838...	88 940
1839...	91 742
1840...	98 336
1841...	96 324 <sup>34</sup>

À la vue de ces statistiques, les enquêteurs ont conclu, sans prendre en considération l'augmentation de la population totale, que les prisonniers se multipliaient avec une rapidité alarmante<sup>35</sup> — comme si la masse des prisonniers, dont ils ont réellement vu une partie en prison, était incarnée par ces chiffres et resurgissaient devant leurs yeux, comme une menace sourde.

Or, comme un député de l'époque a eu la perspicacité de le signaler, les

prisonniers se servaient non seulement du « langage des yeux » déjà remarqué par les autres, mais aussi du « langage du *toucher*<sup>36</sup> », formulé par l'intensité du contact (se pousser, chatouiller, frapper...). Là encore, les enquêteurs eux aussi ont mis à profit ce sens pour les comprendre, mais de manière différente. La phrénologie, qui se donnait pour tâche de décrire les signes distinctifs des criminels perceptibles à la vue et surtout au toucher, était justement en vogue. La Société phrénologique de Paris, fondée en 1831, comptait parmi ses membres des enquêteurs de prison tels que Moreau-Christophe et Lucas, dont on peut supposer qu'ils se proposaient de participer à la construction des savoirs sur les criminels grâce à leur expérience personnelle<sup>37</sup>. Fascinés par le crâne des criminels, les phrénologues amateurs y ont retrouvé des « bosses » particulières, telle que la « bosse pariétale saillante (organes de la circonspection<sup>38</sup>) » : comme le résume Jean-Michel Lavadie, les phrénologues ont mis des « « mot[s] » [sur] ce que l'on devinait<sup>39</sup> ». Cependant, il est à noter que, pour les tenants de la phrénologie, les bosses des criminels témoignaient non pas du manque de certains sentiments, mais bien plutôt de l'excès de certaines capacités mentales comme la circonspection<sup>40</sup>. Comme le montre ce fait, les enquêteurs ont commencé à penser que les prisonniers étaient loin d'être dépourvus de tout. Rejoignant les observations de Tocqueville, ils les voient comme des êtres marqués par l'excès : excès de bien-être matériel, de camarades, de vices, de désirs.

Cette nouvelle perception des prisonniers, scientifique, mais induite en réalité par leurs expériences sensorielles subjectives, a naturellement conduit les enquêteurs à abandonner l'idée d'une réforme pénitentiaire « additive » à l'image de celle de la Société royale des prisons, qui consistait à donner ce qui manquait aux détenus. Ils proposent à la place une réforme « soustractive » : il s'agit désormais d'empêcher que les prisonniers ne voient croître leur confort matériel, le nombre de leurs camarades, l'étendue de leurs vices et de leurs désirs en prison. C'est une des raisons pour lesquelles l'enfermement individuel, de nuit (modèle auburnien) ou sur vingt-quatre heures (modèle pennsylvanien), était de beaucoup préféré à l'enfermement collectif vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Certes, la prison cellulaire posait nombre de problèmes<sup>41</sup>, au premier desquels celui de la surveillance visuelle : si elle pouvait éviter la

dépravation sexuelle collective, elle ne pouvait pas empêcher le « vice solitaire ». Néanmoins, il est aussi vrai que la mauvaise circulation de l'air était patente dans les prisons construites simplement en vue d'être panoptiques, et que cela était devenu un des sujets les plus importants parmi ceux abordés par les enquêteurs<sup>42</sup> : selon Corbin, la ventilation impliquait, comme la surveillance visuelle, « la lutte contre le recoin obscur où stagne l'air vicié<sup>43</sup> ». Ainsi, d'après Louis-René Villermé, le taux de mortalité en prison était plus élevé qu'au bagne, car les prisonniers y manquaient d'activités « en plein air<sup>44</sup> ». Le docteur suisse Espine était même allé jusqu'à calculer la quantité d'air nécessaire à chaque prisonnier<sup>45</sup>. Lors de l'épidémie de choléra, maladie censée se propager parmi « ceux que leur immoralité, autant que leur misère, portait à commettre de fréquents attentats contre la société<sup>46</sup> », on a « renouvelé l'air des chambres et dortoirs [en prison], par une ventilation continuelle<sup>47</sup> ». Cependant, malgré ces efforts hygiénistes pour une meilleure circulation de l'air, les enquêteurs continuent d'y voir une cause concrète de la corruption morale des prisonniers. L'académicien Bérenger écrit que les prisonniers sont corrompus par « l'air [des] prisons<sup>48</sup> » qui sont, selon un magistrat de Toulouse, « tout ce qui est flétri par l'air contagieux qui s'en exhale<sup>49</sup>. »

Tous ces éléments nous permettent de dire que les ouvrages de ces enquêteurs reposent sur un paradoxe : ceux-là mêmes qui, à la différence de ceux qu'ils qualifiaient de philanthropes trop sensibles, se revendiquaient de l'objectivité de la science, se sont finalement appuyés sur leurs sens, subjectifs et scientifiquement incertains, d'une manière relativement importante. Nous observons en outre que, parmi les informations sensorielles, les enquêteurs semblaient attacher moins d'importance à celles qui venaient des oreilles qu'à celles qui venaient des yeux, et à celles qui venaient des yeux qu'à celles qui venaient du nez. Toutefois, il ne faudrait pas se hâter de conclure que cela témoigne d'un avantage accordé au sens olfactif : d'ailleurs, ne paraît-il pas curieux qu'ils restent silencieux sur l'odeur des prisonniers pour n'évoquer que l'air des prisons ? Nous pouvons avancer deux raisons à cela. D'un côté, dénoncer l'odeur des prisonniers, causée par le manque d'hygiène dans les prisons, aurait contredit l'argumentation selon laquelle le secours leur avait déjà été surabondamment apporté. Il y aurait d'un autre côté une raison sensorielle : l'air aurait été plus

éloquent que l'odeur, car il comprend non seulement la puanteur, mais aussi la chaleur, l'humidité et la pesanteur<sup>50</sup>, perceptibles tant par le nez que par la peau. Rappelons ici, à l'appui de cette raison, la série d'expériences faites par Ernst Heinrich Weber au milieu des années 1830 sur le tact. Elle a été, pour les physiologistes français, l'occasion de repenser ce sens « diversement développé à la surface de la peau<sup>51</sup> » ; certains d'entre eux ont même remarqué l'existence de sensations qui, dérivant d'un sens concernant « un bien plus grand nombre de parties » que le bout des doigts, « n'appartiennent pas au sens du tact ou du toucher, comme on l'a enseigné jusqu'à ce jour<sup>52</sup> ». L'attention portée à l'air peut se traduire ainsi comme le reflet d'un changement de paradigme en cours, vers ce sens tactile étendu ou « sens cutané », irréductible au seul toucher<sup>53</sup>.

### **III. Les prisonniers sentis de l'intérieur – la littérature des prisonniers –**

Nous n'avons abordé jusqu'ici que le sujet des prisonniers sentis pour ainsi dire de « l'extérieur », par les enquêteurs venant du dehors de la prison. Nous voudrions maintenant passer aux prisonniers sentis de « l'intérieur », par les prisonniers eux-mêmes. Pour comprendre le contexte dans lequel ceux-ci ont publié leurs écrits, nous devons remonter en 1819 où la Société Royale des prisons a organisé un concours de littérature dont les productions étaient destinées à être lues par les détenus<sup>54</sup> : ce concours n'a eu lieu qu'une fois, mais la publication des œuvres couronnées est, pour nous, le signe que les portes des prisons contemporaines étaient désormais ouvertes sur l'extérieur. D'une part, les littérateurs avaient trouvé là l'occasion de se saisir d'un nouveau thème : celui de prisonniers en prison pour y purger une peine, autrement dit, des prisonniers contemporains (distincts des enfermés de la geôle qui sont, eux, victimes de l'absurdité<sup>55</sup>). Ils sont désormais présents dans les romans du jeune Victor Hugo<sup>56</sup> et d'Auguste Ricard<sup>57</sup>, bien qu'il faille tout de même admettre que leurs descriptions sont imaginaires et parsemées d'invraisemblances<sup>58</sup> : leur objectif n'était pas de dévoiler la vérité, mais d'intéresser l'opinion publique à la question sociale. D'autre part, ce concours de littérature pensé initialement pour des « lecteurs prisonniers » a permis d'ouvrir aux « écrivains prisonniers » un espace d'expression directe vers le monde extérieur. Certes, dès la dernière moitié du XVIIIe siècle où les mémoires étaient un

genre de plus en plus en vogue, il existait des écrivains « embastillés ». Les auteurs que Berchtold nous présente et qui ont été « souvent motivés par la volonté d’apporter une explication à l’injustice d’un embastillement ou de décrire la dureté de l’épreuve endurée », ont considéré les mémoires « sans contrainte » comme « une libération formelle fondatrice<sup>59</sup> ». Les prisonniers du XIXe siècle, quant à eux, étaient conscients d’être enfermés à raison ; de plus, vivant dans une époque postérieure à la « pensée beccarienne ou howardienne<sup>60</sup> », ils savaient que la peine devait être proportionnée au crime et que la prison devait se montrer humaine. Ajoutons que la menace de l’incarcération et le souci d’éviter la prison qui hantaient leurs prédécesseurs<sup>61</sup> ont été remplacés par la menace de quitter à jamais la société civile et le souci de fuir la société parallèle des criminels. Ce sont donc leurs mémoires, auxquels nous adjoignons leurs romans autobiographiques — genre désormais à la mode — que nous voulons maintenant analyser : nous y verrons de nombreuses descriptions de leurs camarades sentis de près.

Lorsque l’on parle de la littérature écrite de la main des prisonniers du XIXe siècle, on pense généralement aux œuvres d’Eugène-François Vidocq<sup>62</sup> et de Pierre-François Lacenaire<sup>63</sup>, mais leurs textes ne sont pas nécessairement les précurseurs des publications de prisonniers : le roman de François Raban *Le Prisonnier*<sup>64</sup>, rédigé d’après son expérience récente à la prison de Sainte-Pélagie, est paru en 1826, c’est-à-dire deux ans avant les *Mémoires* de Vidocq. Les mémoires de Vidocq et Lacenaire nous cachent également la grande variété de ces publications. Au début de la décennie 1830 est publié *Paris, ou le livre des cent-et-un*, qui contient, entre autres, un certain nombre d’articles signés par des ex-prisonniers. Parmi ceux-ci, on peut notamment citer « La Force », texte anonyme<sup>65</sup> et « La Conciergerie » de Philarète Chasles, inculpé en 1815 pour crime politique<sup>66</sup>. En 1834, le jeune prisonnier gracié Hyppolite Raynal publie son autobiographie<sup>67</sup>, suivie deux ans plus tard par un roman documentaire dont il a écrit la majeure partie pendant son incarcération<sup>68</sup>. L’année suivant les scandaleux *Mémoires* inachevés de Lacenaire<sup>69</sup>, c’est Vidocq, l’autre prisonnier toujours célèbre aujourd’hui, qui revient avec son livre *Les Voleurs* dont la deuxième partie est consacrée à un dictionnaire argot-français<sup>70</sup>. Dans les années 1840, les publications d’ex-prisonniers se font plus rares. Pierre Joigneaux fait paraître en 1841 *Les Prisons de Paris par un ancien détenu*<sup>71</sup>, puis en

1846, *Intérieur des prisons*<sup>72</sup>. Finalement, Vidocq signe deux romans qui viennent clore vingt ans de publications de prisonniers : *Les Vrais mystères de Paris*<sup>73</sup> (1844) inspirés d'Eugène Sue, et *Les Chauffeurs du Nord*<sup>74</sup> (1846), qui narre les aventures d'une bande ayant réellement existé et avec laquelle il se serait évadé de prison<sup>75</sup>. Cependant, malgré le tarissement progressif de ces publications, l'histoire des textes de prisonniers ne se termine pas là. Ainsi, on en retrouve la trace plus d'un demi-siècle plus tard, en 1921, lorsque le criminologue Alexandre Lacassagne fait don de sa collection de mémoires de prisonniers à la bibliothèque de Lyon. Ces mémoires ne sont pas le fruit d'un désir d'écrire de leurs auteurs, mais le résultat de demandes faites par le criminologue. Ces mémoires sont, de ce fait, désignés par Philippe Artières sous le nom de « littérature prisonnière<sup>76</sup> » à double titre : il s'agit d'une littérature de prisonniers, écrite en prison, ainsi que d'une littérature qui n'est pas le résultat d'un désir libre, mais d'un acte contraint. Par contraste, l'existence de cette littérature prisonnière du XXe siècle vient souligner l'intérêt de la littérature écrite spontanément par les prisonniers du XIXe siècle qui serait, celle-ci, une véritable « littérature des prisonniers ».

Que nous dit-elle alors de ce que perçoivent ses auteurs ? On peut tout d'abord remarquer qu'il est difficile d'y trouver des descriptions faisant appel au palais. Raynal seul s'arrête sur le sujet, notant qu'il obtenait dans une prison de la soupe, et même « le meilleur des légumes<sup>77</sup> », tandis qu'il ne pouvait manger qu'« un pain maigre affamé de sa propre substance et quelques légumes déjà rongés par les insectes<sup>78</sup> » dans une autre. La plainte concernant l'insuffisance de l'aide matérielle est néanmoins rare dans l'ensemble de la littérature des prisonniers. En revanche, les auteurs ont accusé la réforme carcérale de ne pas assez tenir compte de l'aspect moral de leur existence<sup>79</sup>, et c'est à cette fin qu'ils déploient des descriptions sensorielles, souhaitant en appeler à l'instinct de sympathie des lecteurs.

Par exemple, ils ont bien noté ce qu'ils entendaient ou ce qu'ils avaient entendu autour d'eux, à la différence des enquêteurs venant de l'extérieur et gardant toujours une certaine distance, pour qui tout n'était que bruit. Certes, Raynal représente le dépôt de Saint-Denis avec ces mots : « Des hommes, du bruit, du bruit et des hommes toujours<sup>80</sup>. »

L'auteur anonyme de « La Force », enfermé dans la prison préventive éponyme et affecté par une perte d'audition, témoigne que soixante individus poussaient des « cris presque féroces qui ébranlent souvent les murs<sup>81</sup> ». Cependant, pour l'oreille des écrivains qui se trouvaient tous les jours parmi les détenus, il s'agissait inévitablement d'une langue ; mais un argot que les voleurs utilisaient pour faciliter leur travail et qui étaient aussi une marque d'appartenance à leur monde. Les mots utilisés en argot changent de signification, et leur son en accentue ou en développe l'imaginaire. C'est ainsi qu'au commencement de sa carrière prisonnière, le jeune Vidocq aurait davantage craint le langage que l'acte : « Quand, jour et nuit, en ma présence, on préconisait hautement les actions les plus contraires à la morale, je n'étais plus assez sûr de la force de mon caractère pour ne pas craindre de me familiariser avec ce perfide et dangereux langage<sup>82</sup>. » Tout en observant une prudence de rigueur lorsque nous traitons ses textes rétrospectifs — et peut-être apocryphes — probablement non exempts d'exagérations, de nostalgie ou de souvenirs erronés, nous pouvons retenir que chez lui, le langage est d'abord une matière sonore, et, comme telle, se fait le véhicule du vice qui entre dans l'homme par les oreilles, avant d'altérer la vision. Raynal, arrêté pour vagabondage, en témoignera ultérieurement dans son autobiographie rédigée en prison. « Tous les termes de cet idiome antisocial, écrit-il, désignant en quelque sorte un délit, familiarisent ceux qui les emploient d'abord avec le nom, ensuite avec la chose<sup>83</sup> ». Cela nous permet de constater que, contrairement aux enquêteurs, les nouveaux prisonniers eux-mêmes se concentraient davantage sur les informations auditives que sur les informations visuelles, soit parce que celles-ci étaient limitées à cause de l'éclairage insuffisant, soit parce qu'il leur était plus facile de fermer les yeux que de se boucher les oreilles.

Ainsi « contraint à ne voir, à n'entendre que des êtres dégradés », Vidocq redoute « la contagion de l'exemple » et aurait préféré « être réduit à vivre au milieu d'une troupe de pestiférés<sup>84</sup> ». Cependant, si l'ouïe et la vue sont les sens par lesquels Vidocq et Raynal sont initiés à la communauté des criminels, l'odorat, dans l'obscurité et le brouhaha et de la prison, est pour d'autres le sens principal par lequel ils font l'expérience de cette communauté. Raban décrit son héros, innocent injustement emprisonné, entouré de prisonniers dont les vêtements annoncent la « malpropreté la plus dégoûtante », et « dont le corps

exhale des miasmes pestilentiels<sup>85</sup> ». Ce roman rédigé au moment de la réforme pénitentiaire dite matérielle de la Société royale des prisons ne fait pas l'impasse sur l'odeur de la prison, qui a été en effet pendant longtemps considérée comme « la plus dangereuse après la peste<sup>86</sup> ». Surtout, chez Raban, l'origine s'en trouve dans les prisonniers eux-mêmes. C'est pourquoi il les matérialise d'abord par l'odeur, et ce, avant toute mention de leur apparence. Quand il écrit : « À peine cette porte fut-elle ouverte, qu'il s'exhala une odeur fétide qui faillit éteindre la lumière que portait le guichetier, et ceci fit reculer de plusieurs pas notre héros<sup>87</sup> », il veut non seulement effrayer ses lecteurs, qui mettent les pieds avec son héros dans une prison où le mal est si présent que la lumière (fragile incarnation du bien) ne peut subsister, mais aussi insister que ce n'est pas l'air de l'extérieur, mais l'odeur intérieure qui menace la flamme. Par ce déplacement métaphorique, l'odeur de la prison se voit octroyée une force surnaturelle, incarnation métonymique de la férocité des prisonniers.

Même après la dissolution de la Société royale des prisons, Raynal continue à commenter, mais de manière plus subtile que Raban, l'odeur des détenus que ses contemporains enquêteurs ne signalaient pas. En se souvenant d'un adolescent à côté duquel il couchait dans le dépôt de Saint-Denis et qui, afin de regagner son pain volé, était forcé d'avoir chaque nuit des rapports sexuels avec les autres, Raynal écrit que « tout, jusqu'au langage, y puait la corruption<sup>88</sup>. » Dans ce passage, le verbe « puer », réactualisé par l'odeur réelle des prisonniers, se présente comme la manifestation physique de leur corruption morale. Quand un jeune ami de Raynal finit par faire aussi partie des victimes, il s'en plaint toujours avec une métaphore olfactive : « le malheureux enfant avait pris l'odeur de l'égout dans lequel on l'avait plongé<sup>89</sup> ». Le mot « égout » renvoie ici aux corps des hommes unis et entassés, et vient en redoubler la puanteur. Le vice est ainsi associé à une puanteur contagieuse qui contamine tous les détenus, tant spirituellement que physiquement. De là vient que celui qui ne la partage pas en est imprégné de force. Voici la scène du lynchage d'un homme qui a vendu ses camarades afin de sortir de prison, et dont Raynal se fait le témoin : « Alors un des assistants, parodiant la cérémonie de l'eau lustrale accordée aux défunts, s'empara d'un énorme baquet affecté à l'usage de tous, et le lui renversa sur la tête<sup>90</sup>. » Il ne faut sans doute pas l'interpréter comme la simple

description d'hérétiques accomplissant un sacrilège, puisque ce grand baquet est le baquet d'aisance des prisonniers. Son odeur, provenant du plus profond du corps des criminels, est porteuse de leurs vices. Ainsi, le liquide versé sur le dénonciateur devient une sorte d'eau sacrée dont l'objectif serait de laver celui qui n'était plus, pour ainsi dire, « en odeur de sainteté » parmi ses compagnons. En somme, les écrivains en prison ne perçoivent pas l'air, mais seulement l'odeur : sur ce point, ils sont exclus du changement de paradigme qui va accorder plus d'importance au sens tactile étendu, qu'on peut aussi appeler « sens cutané ».

De fait, si les écrivains en prison laissent des descriptions sensorielles qui ressemblent jusqu'à un certain point à celle des enquêteurs venant de l'extérieur, elles ne sont pas identiques ; elles sont d'ailleurs souvent plus complexes. Cela s'explique d'abord par le fait que les écrivains en prison étaient, dans un certain sens, plus privilégiés que leurs codétenus. Rappelons que ceux-ci, insensibles aux bruits qu'ils faisaient, à la vision qu'ils présentaient et à l'odeur qu'ils répandaient, étaient incapables de « se sentir » eux-mêmes. Ainsi que le remarque Alain Corbin à propos des matelots qui « sentent mauvais » : en ne se rendant pas compte de leur odeur et n'ayant pas la « délicatesse des sens » des officiers, ils « sent[ent] mal<sup>91</sup> ». C'est pourquoi Raynal, en songeant à un de ses amis qui vient d'être libéré, le décrit en train de regagner les sens. Au début, « il n'est plus libre que par un sens : la vue ; il regarde, la bouche béante<sup>92</sup> ». Ce n'est qu'ensuite que l'ouïe et l'odorat lui reviennent :

[...] puis, se bouchant de ses mains les oreilles, et fermant les yeux, il se dit : « Décidément où suis-je ? [...]. » Aussitôt après ce monologue Arthur [ami à Raynal] se rend l'ouïe et la vue : [...] Des fleurs et de la verdure partout ! nulle part du bruit de l'espèce accoutumée ! Une femme passe, tenant un petit enfant qui crie. Quelle est cette personne et quelle musique est cette voix comparée aux hurlemen[t]s de la grande cour ! [...] pleins de poussière et semés de fiente de cheval dont l'odeur sent bon ; [...] il retire son argent qu'il secoue et fait sonner<sup>93</sup> ; [...].

Comme le montre cet exemple, les sens des prisonniers ne sont pas complètement annihilés : ils sont simplement endormis. Toutes les descriptions sensorielles permettent donc à ces écrivains, qui ont, eux, gardé exceptionnellement les sens et leurs facultés d'expression, non seulement de montrer la situation désastreuse dans laquelle ils se trouvent, mais aussi d'esquisser la possibilité d'une amélioration de

l'environnement et des individus. Aussi Raynal déclare-t-il que les prisonniers ont besoin d'un « univers palpable à parcourir<sup>94</sup> ». L'auteur anonyme de « La Force », quant à lui, suite au témoignage auditif que nous avons déjà cité — ces cris presque féroces qui ébranlent les murs —, espère que « les observations » permettront d'arrêter ces excès, pour que les prisonniers « ne rugissent plus » et commencent à « parler<sup>95</sup> ». La littérature des prisonniers nous montre ainsi que la conviction dix-neuviémiste du progrès général avait même pénétré les murs des prisons.

Cependant, si nous pensons aux « observations » effectivement réalisées par les enquêteurs, la position des écrivains prisonniers apparaît plus fragile que privilégiée. La littérature des prisonniers se nourrit de ce que ses auteurs ont réellement écouté, vu et senti au plus près de leurs codétenus, mais ils sont eux aussi écoutés, vus et sentis par les enquêteurs, qui construisent leur savoir sur l'ensemble des prisonniers. Assimilés à ces derniers, les écrivains prisonniers n'appartiennent plus au monde où la science est en plein essor et où chacun est libre d'exercer pleinement ses facultés sensorielles. Désormais, s'étend devant eux un nouveau monde, et dans ce monde des criminels, comme nous l'avons dit, l'ouïe, la vue et l'odorat s'émeussent jusqu'à l'insensibilité. La littérature des prisonniers peut donc être comprise, du point de vue de l'histoire des sens, comme une trace de la résistance que les auteurs ont opposée à leur passage d'un monde à l'autre<sup>96</sup> : l'écriture de leurs expériences sensorielles devait garder la preuve de l'existence de leurs capacités sensorielles menacées. Malgré cela, et comme nous le savons déjà, la réforme pénitentiaire postérieure, dont les grandes lignes ont été décidées par les enquêteurs venant de l'extérieur, aura lieu et laissera en arrière toutes les voix enroutées de ces prisonniers. Ainsi, dans l'histoire des sens que nous avons tenté d'esquisser et qui ne se contente plus d'être celle des « sens sur les prisonniers » mais des « sens des prisonniers », il importe de revenir toujours à la littérature des prisonniers, qui y occupe une place à la fois fondamentale et sans pareille.

### **Ouvrages cités**

- Circulaire du Ministre de l'intérieur du 4 mai 1819.

- *Dictionnaire de médecine usuelle*, Paris, Didier, 1849.
- *Le Moniteur universel*
- « Plan de la prison-modèle et observations sur ce plan, par le comité de la société de Londres pour l'amélioration des prisons », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1829.
- « Prospectus », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Paris, Jean-Baptiste Baillière, 1829.
- « Revue générale. Anatomie et physiologie. Sens du tact, par le Dr. H. Weber », in *Archives générales de médecine*, 1850, n°22, Paris, Panckoucke, 1850.
- « Société royale des prisons. Assemblée générale du 24 juin 1826 », Paris, Agasse.
- Anheim E. et Lilti A., « Introduction », in *Annales, Histoires, Sciences sociales*, Éditions de l'EHESS, 2010,
- Anonyme, « La Force », in *Paris, ou le livre des cent et un*, t. IX, Paris, Ladvocat, 1832.
- Appert B., *Rapport sur l'état actuel des prisons, des hospices et des écoles*, Paris, Chez l'auteur, 1824.
- Artières P., *Le Livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel, 2000.
- Badinter R., *La Prison républicaine, 1871-1914*, Paris, Fayard, 1992.
- Bazin A., « Le Choléra-morbus à Paris », in *Paris, ou le livre des cent et un*, t. V, Paris, Ladvocat, 1832.
- Berchtold J., *Les Prisons du roman (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Droz, 2000.
- Bérenger A., *Des moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire, lu à l'Académie des sciences morales et politiques dans les séances des 25 juin, 9 et 23 juillet 1836*, Valence, Marc Aurel frères, 1837.
- Brombert V., *La Prison romantique. Essai sur l'imaginaire*, Paris, José Corti, 1975.
- Carol A., « La Virilité face à la médecine », in *Histoire de la virilité*, t. III, Seuil, 2011.
- Chasles Ph., « La Conciergerie », in *Paris, ou le livre des cent-et-un*, t. I, Paris, Ladvocat, 1831.
- Corbin A., *Le Miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIIIe-XIXe siècle*, Paris, Aubier, 1982.
- Corbin A., « Purifier l'air des prisons », in Petit (dir), *La Prison, le bain et l'histoire*,

Librairie des Méridiens, Genève, 1984.

- Daru C. et Bournat V., *La Société royale des prisons (1810-1830)*, Paris, Charles Douniol et Cie, 1879.

- Deyon P., *Le Temps des prisons. Essai sur l'histoire de la délinquance et les origines du système pénitentiaire*, Paris, Éditions universitaires, 1975.

- Du Camp M., « Les Prisons de Paris », in *Revue des Deux Mondes*, t. 83, 1869.

- Espine, « Rapport sur un point de l'hygiène des prisons, fait à la commission administrative du parlement de Genève, par M. Dr. Espine », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Paris, Jean-Baptiste Baillière, 1839.

- Foucault M., *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

- Gisquet H., *Mémoires de M. Gisquet*, t. I, Paris, Marchant, éditeur du magasin théâtral, 1840.

- Griffiths A., « The World Without and the World Within », in Classen C. (dir), *A Cultural History of the Senses in the Age of Empire*, Londres, Bloomsbury Academic, 2014.

- Hugo V., *Claude Gueux*, dans *Œuvres complètes*, t. V, Paris, Club français du livre, 1967.

- Hugo V., *Le Dernier jour d'un condamné*, dans *Œuvres complètes*, édition chronologique publiée sous la direction de Jean Massin, t. III, Paris, Club français du livre, 1967.

- Hugo V., « *Les Misères* », édition critique et génétique établie par Guy Rosa. [En ligne : <http://www.groupugo.univ-paris-diderot.fr>]

- Joigneaux P., *Intérieur des prisons. Réformes pénitentiaires, système cellulaire, emprisonnement en commun, par un détenu*, Paris, Jules Labitte, 1846.

- Joigneaux P., *Les Prisons de Paris par un ancien détenu*, Paris, Chez l'auteur, 1841.

- Jouy, Longchamp et Saint-Just, *La prisonnière*, Paris, Chez Barba, 1803.

- L. et R., *L'Hôtel Bazancourt, ou la prison de la garde Nationale*, Paris, Imprimerie de Chaignieau aîné, 1817.

- Lacenaire P-F., *Mémoires et autres écrits*, édition établie par Simonelli J., Paris, José Corti, 1991.

- Lauvergne H., *Les Forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel. Observation au bagne de Toulon*, Paris, Baillères, 1841.

- Lavadie J-M., « Corps et crime. De Lavater (1775) à Lombroso (1876) », in *Histoire des*

- savoirs sur le crime et la peine. Des savoirs diffus à la notion de criminel-né*, t. I, Bruxelles, De Boeck université, 1995.
- Lucas Ch., *De la réforme des prisons en France*, t. II, Paris, Legrand et Descauriel, 1838.
  - Lucenet M., *Les Grandes pestes en France*, Paris, Aubier, 1985.
  - Ministère de l'Intérieur, *Projet de loi sur les prisons présenté à la Chambre des Pairs le 10 juin 1844. Observations de la cour de cassation et des cours royales sur ce projet de loi*, Paris, Imprimerie royale, 1846.
  - Moreau-Christophe L-M., *Défense du projet de loi contre les attaques de ses adversaires*, Paris, Bureau de la Revue pénitentiaire, 1844.
  - Moreau-Christophe L-M., *Le Monde des coquins*, t. II, Paris, Librairie de la Société des gens de lettres, 1865.
  - Perrot M., « Délinquance et système pénitentiaire au XIXe siècle », *Annales. Histoire, sciences sociales*, Paris, EHESS, 1975, n. 30-1.
  - Perrot M., (dir), *L'Impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1980.
  - Perrot M., *Les Ombres de l'histoire. Crime et châtement au XIXe siècle*, Paris, Flammarion, 2001.
  - Petit J-G. (dir), *La Prison, le bagne et l'histoire*, Librairie des Méridiens, Genève, 1984.
  - Petit J-G., *Ces Peines obscures. La prison pénale en France 1780-1875*, Paris, Fayard, 1990.
  - Petrescu M., « L'Image de la prison dans la littérature française et québécoise du 20e siècle », thèse de doctorat à l'Université de Waterloo, 2013.
  - Raban L-F., *Le Prisonnier*, Paris, Dabo jeune, 1826.
  - Raynal H., *Malheur et poésie*, Paris, Perrotin, 1834.
  - Raynal H., *Sous les verrous*, Paris, A. Dupont, 1836.
  - Renneville M., *Le Langage des crânes. Une histoire de la phrénologie*, Paris, Institut d'édition Sanofi-Synthélabo, 2000.
  - Ricard A., *Julien, ou le forçat libéré. Roman de mœurs*, Paris, Lecointe, Corbet, Picobeau, 1830.
  - Savey-Casard P., *Les Crimes et les criminels dans l'œuvre de Victor Hugo*, Paris, Presses universitaires de France, 1956.

- Sue E., *Les Mystères de Paris*, ouvrage publié sous la direction de Lyon-Caen J., Paris, Gallimard, 2009.
- Sobanet A., *Jail Sentences. Representing prison in twentieth-century French fiction*, Lincoln, University of Nabraska Press, 2008.
- Tocqueville A. de, *Écrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger*, textes établis par Michelle Perrot, dans *Œuvres complètes*, t. IV, Paris, Gallimard, 1984.
- Umezawa A., « Les aliénés et les criminels. La naissance des dégénérés », in *Language and culture*, n°28-1, Kyoto, Université Ritsumeikan, 2016. (en japonais)
- Umezawa A., « La culture du crime et la littérature. Les « chauffeurs » dans *La Terre de Zola* », *Shinshu studies in Humanities*, n°7, Matsumoto, Université de Shinshu, 2019.
- Umezawa A., « *La Fille Élisa* et les ouvrages sur les prisons. Autour de la citation de Baillarger », *Langue et littérature françaises*, n°105, Tokyo, Société japonaise de langue et littérature françaises, 2014.
- Umezawa A., « La prison cellulaire et la folie des prisonniers. Histoire des représentations de la prison et des prisonniers (1819-1848) », thèse de doctorat présentée à l'Université Paris I en 2012.
- Umezawa A., « « Loi sur les prisons » et « *Les Misères* ». Une autre origine du couvent de Saint-Michel », *Langue et littérature françaises*, n°101, Tokyo, Société japonaise de langue et littérature françaises, 2012.
- Umezawa A., « Réformer par le livre. Une initiative méconnue de la Société royale pour l'amélioration des prisons (1819-1821) », *Criminocorpus. Revue hypermédia, Histoire de la justice, des crimes et des peines*, 2014. [En ligne : <http://criminocorpus.revues.org/2741>]
- Vidocq E-F., *Les Chauffeurs du Nord*, Paris, Seuil, 1959.
- Vidocq E-F., *Les Voleurs*, Paris, Chez l'auteur, 1837.
- Vidocq E-F., *Les Vrais mystères de Paris*, Sceaux, Imprimerie de M. et P. E. Charaire, 1876.
- Vidocq E-F., *Mémoires*, t. I, II, Paris, Tenon, 1828-29.
- Vidocq E-F., *Quelques mots sur une question à l'ordre du jour. Réflexions sur les moyens à diminuer les crimes et les récidives*, Paris, Chez l'auteur, 1844.
- Villermé L-R., « Mémoire sur la mortalité dans les prisons », in *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Paris, Ballière, 1829.
- Villermé L-R., « Note sur les ravages du choléra-morbus dans les maisons garnies de Paris », in *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Paris, Jean-Baptiste

Baillière, 1834.

[1](#) Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

[2](#) Michelle Perrot, « Délinquance et système pénitentiaire au XIXe siècle », *Annales. Histoire, sciences sociales*, Paris, EHESS, 1975, n. 30-1.

[3](#) Pierre Deyon, *Le Temps des prisons. Essai sur l'histoire de la délinquance et les origines du système pénitentiaire*, Paris, Éditions universitaires, 1975.

[4](#) Michelle Perrot (dir.), *L'Impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1980.

[5](#) Jacques-Guy Petit (dir.), *La Prison, le bagne et l'histoire*, Librairie des Méridiens, Genève, 1984.

[6](#) Jacques-Guy Petit, *Ces Peines obscures. La prison pénale en France 1780-1875*, Paris, Fayard, 1990.

[7](#) Robert Badinter, *La Prison républicaine, 1871-1914*, Paris, Fayard, 1992.

[8](#) Jacques Berchtold, *Les Prisons du roman (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Droz, 2000.

[9](#) Victor Brombert, *La Prison romantique. Essai sur l'imaginaire*, Paris, José Corti, 1975.

[10](#) Andrew Sobanet, *Jail Sentences. Representing prison in twentieth-century French fiction*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2008.

[11](#) Maria Petrescu, « L'Image de la prison dans la littérature française et québécoise du 20e siècle », thèse de doctorat à l'Université de Waterloo, 2013.

[12](#) Alain Corbin, *Le Miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIIIe-XIXe siècle*, Paris, Aubier, 1982, p. 58-60. De la même façon, Allison Griffiths a abordé la question de la vue et de l'ouïe chez les prisonniers en cellule dans la première moitié du XXe siècle aux États-Unis.; Allison Griffiths, « The World Without and the World Within », in Constance Classen (dir), *A Cultural History of the Senses in the Age of Empire*, Londres, Bloomsbury Academic, 2014, p. 227-232.

[13](#) « Prospectus », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Paris, Jean-Baptiste Baillière, 1829, vii.

[14](#) Aya Umezawa, « La prison cellulaire et la folie des prisonniers. Histoire des représentations de la prison et des prisonniers (1819-1848) », thèse de doctorat présentée à l'Université Paris I en 2012, p. 162.

[15](#) Étienne Anheim et Antoine Lilti, « Introduction », in *Annales, Histories, Sciences sociales*, Éditions de l'EHESS, 2010, p. 260.

[16](#) Anheim et Lilti, « Introduction », in *Annales, Histories, Sciences sociales*, Éditions de l'EHESS, 2010, p. 257.

[17](#) La situation était telle que, selon l'enquête ordonnée par Louis XVIII et réalisée par Élie Decazes en 1819, dans certaines prisons, les distinctions d'âge et de sexe n'étaient pas toujours respectées. Le baron Charles Daru et Victor Bournat, *La Société royale des prisons (1810-1830)*, Paris, Charles Douniol et Cie, 1879, p. 16-17.

[18](#) « Société royale des prisons. Assemblée générale du 24 juin 1826 », Paris, Agasse, p. 2-3.

[19](#) Circulaire du Ministre de l'intérieur du 4 mai 1819.

[20](#) Cette réforme « additive » résonne avec l'idée chrétienne selon laquelle l'homme imparfait désire la rédemption pour atteindre le ciel. On peut dire que la réforme pénitentiaire sous la Restauration s'organise selon un axe vertical (à la différence de la réforme postérieure qui, combinant l'emprisonnement et la déportation, s'organise peu à peu selon un axe horizontal).

[21](#) Perrot, *Les Ombres de l'histoire. Crime et châtement au XIXe siècle*, Paris, Flammarion, 2001, p. 113.

[22](#) Alexis de Tocqueville, *Écrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger*, textes établis par Michelle Perrot, dans *Œuvres complètes*, t. IV-1, Paris, Gallimard, 1984.

[23](#) L'Angleterre a un temps généralisé un système qui imposait le silence aux prisonniers et qui était pratiqué dans la prison de Coldbath Fields. C'est ce système qu'Edmond de Goncourt dénoncera, une cinquantaine d'années plus tard, dans sa *Fille Élisa*. Aya Umezawa, « La Fille Élisa et les ouvrages sur les prisons. Autour de la citation de Baillarger », *Langue et littérature françaises*, n°105, Tokyo, Société japonaise de langue et littérature françaises, 2014, p. 61-75.

[24](#) Présentant que l'« ouvrier » désigne les voleurs et l'« œuvre » un objet volés, il déduit que les mots sont aussi escamotés par les criminels. Louis-Mathurin Moreau-Christophe, *Le Monde des coquins*, t. II, Paris, Librairie de la Société des gens de lettres, 1865, p. 16.

[25](#) Hugo, « *Les Misères* », édition critique et génétique établie par Guy Rosa, IV, 7-2.

[26](#) Hugo, ayant décrit l'argot qui grouille « dans les bas-fonds de l'ordre social, là où la terre finit et où la boue commence », a aussi fait ressurgir devant ses lecteurs cette langue comme accompagnée de l'odeur et de la gluance de l'égout.

[27](#) Perrot, *Les Ombres de l'histoire, crime et châtement au XIXe siècle*, p. 231.

- [28](#) Louis-Mathurin Moreau-Christophe, *Défense du projet de loi contre les attaques de ses adversaires*, Paris, Bureau de la Revue pénitentiaire, 1844, p. 68.
- [29](#) Ministère de l'Intérieur, *Projet de loi sur les prisons présenté à la Chambre des Pairs le 10 juin 1844. Observations de la cour de cassation et des cours royales sur ce projet de loi*, Paris, Imprimerie royale, 1846, p. 129.
- [30](#) Bérenger, *Des moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire*, lu à l'Académie des sciences morales et politiques dans les séances des 25 juin, 9 et 23 juillet 1836, p. 55-56.
- [31](#) Charles Lucas, *De la réforme des prisons en France*, t. II, Paris, Legrand et Descauriot, 1838, p. 36.
- [32](#) Anne Carol, « La virilité face à la médecine », in *Histoire de la virilité*, t. III, Paris, Seuil, 2011, p. 33.
- [33](#) L'idée que la pâleur des prisonniers signale une décadence morale et sexuelle perceptible à l'œil nu a d'ailleurs initié la théorie sur la dégénérescence qui sera établie dix ans plus tard. Voir Umezawa, « Les aliénés et les criminels. La naissance des dégénérés », in *Language and culture*, n°28-1, Kyoto, Université Ritsumeikan, 2016. (en japonais)
- [34](#) Tocqueville, « Chambre des députés, session de 1843. Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi sur les prisons, par M. de Tocqueville, député de la Manche », dans *Œuvres complètes* t. IV-2, p. 118.
- [35](#) Umezawa, thèse citée, p. 166-173.
- [36](#) *Le Moniteur universel*, le 24 avril 1844.
- [37](#) Marc Renneville, *Le Langage des crânes. Une histoire de la phrénologie*, Paris, Institut d'édition Sanofi-Synthélabo, 2000, p. 134.
- [38](#) Lauvergne, *Les Forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel. Observation au bagne de Toulon*, Paris, Baillière, 1841, p. 264.
- [39](#) Jean-Michel Lavadie, « Corps et crime. De Lavater (1775) à Lombroso (1876) », in Debuyst, Digneffe, Labadie et Pires, *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. Des savoirs diffus à la notion de criminel-né*, t. I, Bruxelles, De Boeck université, 1995, p. 308.
- [40](#) Sue décrit également le caractère physique d'un forçat libéré en présentant Chourineur, dont « la partie postérieure [du] crâne, singulièrement développée, annonce la prédominance des appétits meurtriers et charnels » (Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 39.) La simple vue du crâne de Chourineur doit faire comprendre qu'il est animé par un désir excessif. Certes, il se corrige et part vivre en Algérie comme pionnier — cependant, à l'époque, on assimilait les Arabes aux criminels sur la base de leur supposée dangerosité (*Le Moniteur universel*,

le 25 janvier 1850.) La représentation visuelle et tactile de Chourineur rend donc explicite deux présupposés tacites de l'époque, à savoir que les os (l'instinct) ne s'améliorent pas, et qu'une « race » doit être surveillée par ses semblables.

[41](#) Sur ces problèmes, voir Umezawa, thèse citée, p. 214-302.

[42](#) On avait remarqué à la prison de la Petite Roquette, prison panoptique, la mauvaise circulation de l'air, causée par son architecture polygonale. « Plan de la prison-modèle et observations sur ce plan, par le comité de la société de Londres pour l'amélioration des prisons », in *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Paris, Jean-Baptiste Baillière, 1829, p. 349-350.

[43](#) Corbin, *Le Miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIIIe-XIXe siècle*, p. 111.

[44](#) Louis-René Villermé, « Mémoire sur la mortalité dans les prisons », in *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Paris, Ballière, 1829, p. 13.

[45](#) Espine, « Rapport sur un point de l'hygiène des prisons, fait à la commission administrative du parlement de Genève, par M. Dr. Espine », in *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Paris, Jean-Baptiste Baillière, 1839, p. 187.

[46](#) Villermé, « Note sur les ravages du choléra-morbus dans les maisons garnies de Paris », in *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Paris, Jean-Baptiste Baillière, 1834, p. 404.

[47](#) Henri Gisquet, *Mémoire de M. Gisquet*, t. I, Paris, Marchant, 1840, p. 427.

[48](#) Bérenger, *Des moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire, lu à l'Académie des sciences morales et politiques dans les séances des 25 juin, 9 et 23 juillet 1836*, p. 16.

[49](#) Ministère de l'Intérieur, *Projet de loi sur les prisons présenté à la Chambre des Pairs le 10 juin 1844. Observations de la cour de cassation et des cours royales sur ce projet de loi*, Paris, Imprimerie royale, 1846, p. 647.

[50](#) Il faudrait aussi remarquer que les enquêteurs n'utilisent désormais plus le terme du miasme pour l'expliquer.

[51](#) « Revue générale. Anatomie et physiologie. Sens du tact, par le Dr. H. Weber », in *Archives générales de médecine*, 1850, n°22, Paris, Panckoucke, 1850, p. 468.

[52](#) *Dictionnaire de médecine usuelle*, Paris, Didier, 1849, p. 863.

[53](#) Quand nous lisons Maxime Du Camp décrivant un prisonnier qui se promène la cour « pour s'imprégner de

lumière », nous pouvons supposer que ce que Corbin appelle « le souci de la luminosité » est venu non seulement des yeux, mais aussi de ce sens tactile développé sur toute la surface de la peau. Maxime du Camp, « Les Prisons de Paris », in *Revue des Deux Mondes*, t. 83, 1869, p. 614 ; Corbin, *Le Miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIIIe-XIXe siècle*, p. 181.

[54](#) La plupart des prisonniers étant illettrés, ce projet avait pour objectif de soutenir l'enseignement en prison. Sur ce concours, voir Aya Umezawa, « Réformer par le livre. Une initiative méconnue de la Société royale pour l'amélioration des prisons (1819-1821) », *Criminocorpus. Revue hyper média, Histoire de la justice, des crimes et des peines*, 2014.

[55](#) Même au XIXe siècle, jusque-là, quelques vaudevilles ayant mis en scène des prisonniers les avaient représentés comme de simples enfermés. On peut citer, par exemple, Jouy, Longchamp et Saint-Just, *La prisonnière*, Paris, Chez Barba, 1803 et L. et R, *L'Hôtel Bazancourt, ou la prison de la garde Nationale*, Paris, Imprimerie de Chaigneau aîné, 1817.

[56](#) Hugo, *Le Dernier jour d'un condamné*, dans *Œuvres complètes*, édition chronologique publiée sous la direction de Jean Massin, t. III, Paris, Club français du livre, 1967; Hugo, *Claude Gueux*, dans *Œuvres complètes*, t. V, 1967.

[57](#) Auguste Ricard, *Julien, ou le forçat libéré. Roman de mœurs*, deuxième édition, Paris, Lecointe, Corbet, Picobeau, 1830.

[58](#) Hugo ne précise pas le chef d'accusation de son héros dans *Le Dernier jour d'un condamné* ; il décrit un criminel de circonstance, qui n'a volé que pour nourrir sa famille dans *Claude Gueux* à rebours de son modèle qui est, selon Savey-Casard, « récidiviste dangereux et brutal, d'un tempérament extrêmement violent et vaniteux ». (Paul Savey-Casard, *Les Crimes et les criminels dans l'œuvre de Victor Hugo*, Paris, Presses universitaires de France, 1956, p. 177.) Quant à Ricard, il peint un jeune falsificateur inconscient qui, bien qu'il soit finalement confondu et chassé de la société, se conduit honnêtement jusqu'à sa mort.

[59](#) Berchtold, *Les Prisons du roman (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Droz, 2000, p. 444-445.

[60](#) Berchtold, *Les Prisons du roman (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Droz, 2000, p. 20.

[61](#) Berchtold, *Les Prisons du roman (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Droz, 2000, p. 19.

[62](#) Eugène François Vidocq, *Mémoires*, t. I et II, Paris, Tenon, 1828-1829.

[63](#) Pierre François Lacenaire, *Mémoires*, 1836, dans *Mémoires et autres écrits*, édition établie par Jacques Simonelli, Paris, José Corti, 1991.

[64](#) Louis-François Raban, *Le Prisonnier*, Paris, Dabo jeune, 1826.

[65](#) Anonyme, « La Force », in *Paris, ou le livre des cent et un*, t. IX, Paris, Ladvocat, 1832.

[66](#) Philarète Chasles, « La Conciergerie », in *Paris, ou le livre des cent et un*, t. I, Paris, Ladvocat, 1831.

[67](#) Hippolyte Raynal, *Malheur et poésie*, Paris, Perrotin, 1834. La réussite de Raynal est due à Pierre-Jean de Béranger à qui Raynal a envoyé ses poèmes et qui l'a présenté comme un poète talentueux, mais malheureux.

[68](#) « [L]es trois quarts, au moins, des paragraphes qui le composent ont été rédigés par moi dans une maison centrale, puis perdus, retrouvés et rajustés de souvenirs » : Raynal, *Sous les verrous*, Paris, A. Dupont, 1836, p. 5.

[69](#) La reconnaissance obtenue par Raynal sur le plan littéraire de son vivant, grâce à Béranger, fait d'ailleurs contraste avec celle de Lacenaire. Bourgeois déclassé ayant vécu de sa plume, Lacenaire avait lui aussi écrit à Béranger, qui était resté muet. L'« assassin-poète » ne connaîtra la renommée que de manière posthume.

[70](#) Vidocq, *Les Voleurs*, Paris, Chez l'auteur, 1837.

[71](#) Pierre Joigneaux, *Les Prisons de Paris par un ancien détenu*, Paris, Chez l'auteur, 1841.

[72](#) Joigneaux, *Intérieur des prisons. Réformes pénitentiaires, système cellulaire, emprisonnement en commun, par un détenu*, Paris, Jules Labitte, 1846.

[73](#) Vidocq, *Les Vrais mystères de Paris*, Sceaux, Imprimerie de M. et P. E. Charaire, 1876.

[74](#) Vidocq, *Les Chauffeurs du Nord*, Paris, Seuil, 1959.

[75](#) Sur ce roman, voir aussi Umezawa, « La culture du crime et la littérature. Les « chauffeurs » dans *La Terre de Zola* », *Shinshu studies in Humanities*, n°7, Matsumoto, Université de Shinshu, 2019.

[76](#) Philippe Artières, *Le Livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 16.

[77](#) Raynal, *Sous les verrous*, p. 97.

[78](#) Raynal, *Malheur et poésie*, p. 85.

[79](#) Outre le fait que le concours de livres à faire lire aux prisonniers n'a été ouvert qu'une fois, le projet de fonder une école mutuelle en prison a également échoué. Benjamin Appert, *Rapport sur l'état actuel des prisons, des hospices et des écoles*, Paris, Chez l'auteur, 1824, p. 10.

[80](#) Raynal, *Malheur et poésie*, p. 85.

[81](#) Anonyme, « La Force », p. 142.

[82](#) Vidocq, *Mémoires*, t. I, p. 388.

[83](#) Raynal, *Sous les verrous*, p. 177.

[84](#) Vidocq, *Mémoires*, t. I, p. 287-288.

[85](#) Raban, *Le Prisonnier*, p. 15.

[86](#) Corbin, « Purifier l'air des prisons », in Petit (dir.), *La Prison, le bagne et l'histoire*, p. 151.

[87](#) Raban, *Le Prisonnier*, p. 8.

[88](#) Raynal, *Malheur et poésie*, p. 81-82.

[89](#) Raynal, *Sous les verrous*, p. 200.

[90](#) Raynal, *Malheur et poésie*, p. 170-171.

[91](#) Corbin, *Le Miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIIIe-XIXe siècle*, p. 173.

[92](#) Raynal, *Sous les verrous*, p. 222.

[93](#) Raynal, *Sous les verrous*, p. 222-225.

[94](#) Raynal, *Sous les verrous*, p. 313. C'est ainsi que Raynal s'oppose à l'emprisonnement individuel des détenus, de même que les autres auteurs de la littérature des prisonniers, qui le considéraient inhumain. Joigneaux, *Les Prisons de Paris par un ancien détenu*, p. 157 et Vidocq, *Quelques mots sur une question à l'ordre du jour. Réflexions sur les moyens à diminuer les crimes et les récidives*, Paris, Chez l'auteur, 1844, p. 175. Leurs récriminations sont cependant restées lettre morte.

[95](#) Anonyme, « La Force », p. 142.

[96](#) Raynal, en se comparant à Robinson Crusoé qui se retrouve seul parmi les insulaires sauvages, semble

s'assurer qu'il ne se détache pas de son vieux monde. Raynal, *Malheur et poésie*, p. 171-172.